

Public Visé :

Chefs d'Équipe de sécurité incendie SSIAP 2 souhaitant devenir Chefs de Service de sécurité incendie SSIAP 3 ou toute personne titulaire d'un diplôme de niveau 4

Prérequis :

- Diplôme de niveau IV minimum (ou V.A.E.) - ou certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité avec 3 années d'expérience dans la fonction + AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

Durée :

216 heures (minimum selon le référentiel de formation) réparties sur 33 jours

Date : A définir

Lieu : Notre centre de formation

Nbre de stagiaires :
4 minimum et 10 maximum

Références :

Arrêté du 2 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010)

Programme de Formation

INTITULÉ :

- Chef de service d'un service de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP 3)

OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).
- Acquérir les compétences permettant l'accès aux fonctions de chef de service de sécurité incendie

CONTENU:

Thème 1 : Le feu et ses conséquences

Thème 2 : La sécurité incendie et les bâtiments

Thème 3 : La réglementation incendie

Thème 4 : La gestion des risques

Thème 5 : Conseil au chef d'établissement

Thème 6 : Accessibilité

Thème 7 : Correspondant des commissions de sécurité

Thème 8 : Le management de l'équipe de sécurité

Thème 9 : Le budget du service sécurité

PEDAGOGIE

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc

Support de cours individuel remis aux participants : lot de 7 ouvrages réglementaires et documentation officielle du JO :
SSIAP 3 -
Réglementation IGH -
ERP Dispositions générales, particulières et établissements spéciaux - ERP de 5ème catégorie -
Bâtiments d'habitation

Prix :

Demander un devis selon vos besoins

SUIVI – ÉVALUATION :

- Suivi de la formation : Émargement de feuilles de présence et remise d'une attestation individuelle de fin de formation

- Evaluation : Formation qualifiante validée par un examen final avec un jury :

1- QCM d'évaluation des connaissances acquises

2- Epreuve de rédaction d'une notice de sécurité

3- Epreuve orale devant un jury de professionnel avec un officier sapeurs-pompiers

- Recyclage: Tous les 3 ans avec une formation de secourisme en cours de validité

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.

ENCADREMENT :

La formation est assurée par un formateur expert en matière de prévention incendie.

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigerons vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.

L'accessibilité pour tous



Modalités d'accès et contact :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jours ouvrés après une prise de contact avec notre référent pédagogique, Amza OUSSENI par :
Email : contact@groupe-pms.net
Téléphone : +262 269 630 280
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.
- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.